Image not found or type unknown

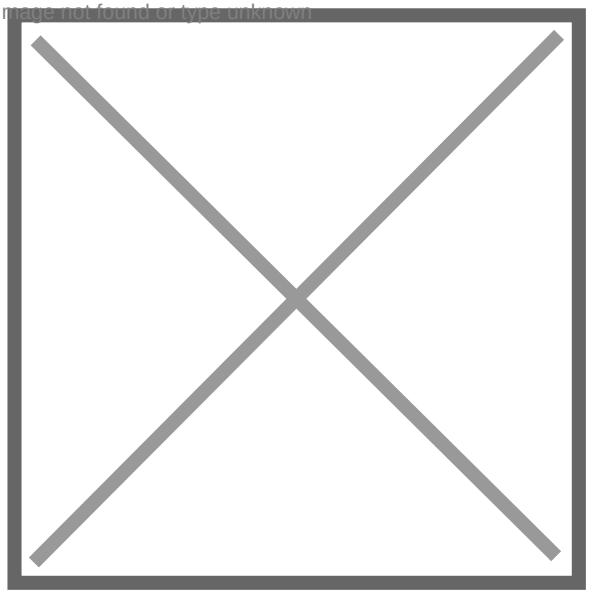

Nombre de chambre minimum pour appartement de personne agé

Par **opelliss_old**, le **15/10/2007** à **01:32**

Mes parents sont en conflit avec l'opievoy des hauts de seine.

Ceux-ci sont âgés de 61 ans et mon père est très gravement malade, transplanté en attente d’une nouvelle transplantation suite à échec.

L'Opievoy, suite à différent procès, gagné par eux, expulse mes parents de leurs appartements F4 avec 2 chambres pour les reloger dans un F2 avec une salle de bain insalubre.

Ma question : y a t il la possibilité de par la loi qu'ils aient 2 chambres minimum et peuvent ils obliger mes parents a prendre cette appartement insalubre alors que l'état de santé de mon père nécessite la plus grande hygiène.

Vous remerciant par avance de votre réponse

Cordialement
Olivier Pellisson

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés